

A la suite d'une certaine agitation soulevée dans les provinces d'Ontario et de Québec, contre le paiement de l'intérêt d'une somme de 10½ millions de piastres, mettant la dette réelle de la vieille province plus élevée que la dette convenue d'après l'acte de l'union de 1867, un acte a été passé à cet effet pour le rajustement des montants payables aux différentes provinces et devant leur être chargés. On trouvera cet acte parmi les actes du Canada, chapitre 30. Ces actes et arrêtés du Conseil renferment l'autorité d'après laquelle les sommes mentionnées au paragraphe 247 ont été assumées et convenues par le gouvernement, et sont devenues partie de la dette fédérale.

En outre, la question de savoir comment reconcilier ces actes avec la section 118 de l'acte de l'union de 1867 a été pleinement discutée durant la session de 1869. Le cas a été présenté avec grand soin par sir Alexander Campbell au Sénat, où l'on peut voir les documents relativement à cette question, M. Blake, sur la même question, ayant une opinion tout à fait opposée.

1204. Il y a eu une diminution de \$436,822 dans le montant des subsides payés aux chemins de fer et autorisés par le parlement, en comparaison avec l'année 1892. Les sommes payées ont été comme suit :—

Chemin de fer Atlantic et North-western	\$ 186,600
“ du comté de Drummond	13,435
“ Irondale, Bancroft et Ottawa.....	17,000
“ Kingston, Napanee et Occidental.....	1,856
“ Montréal et Occidental	133,388
“ Montréal et Jonction de Champlain.....	15,100
“ Cie de New-Glasgow.....	32,946
“ Ottawa et Vallée de la Gatineau.....	104,380
“ de Colonisation de Parry-Sound.....	28,820
“ Port-Arthur, Duluth et Occidental.....	114,125
“ Québec et Lac Saint-Jean.....	76,472
“ Saint-Laurent et Adirondack.....	24,448
“ de Témiscouata.....	21,150
“ de la Vallée de Tobique.....	41,674
Total	<u>\$ 811,394</u>

1205. Le montant total des subsides votés, d'après le système de tant par mille, pour la construction des chemins de fer donnés par contrats sur lesquels des paiements ont été faits, ou sur lesquels des obligations sont encore dues, s'élevait, au 30 juin 1893 (le chemin de fer Pacifique canadien non compris), à \$13,584,651, sur laquelle somme \$10,667,597 ont été payées, et \$165,167 ont été annulées, laissant, en conséquence, une balance due sur les contrats d'une somme de \$2,751,886. A la même date, des subsides avaient été votés pour 46 chemins de fer pour la somme de \$3,442,600, et sur lesquels aucuns paiements n'avaient été faits, vu qu'aucuns de ces chemins de fer proposés n'avaient été donnés d'après contrat. En outre, des subsides payables par terme, pendant une certaine période d'années, s'élevaient à